

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 021-212105019-20240306-D2024\_017-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 6 mars 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-017

---

Le six mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 08 janvier 2024

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – M. Franck LALIGANT – Mme Nicole FILLON – M. Yves COURTOT

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : Mme Yvette CHAUCHEFOIN – Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Pauline CANARD – M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Pouvoir de :

M. Philippe CHAUCHOT à M. Joseph COMPERAT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN à Mme Karine BASSARD

Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET

Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

Mme Karine BASSARD a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages possibles : 13

## **OBJET : SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - SURTAXES COMMUNALES DE L'ANNÉE 2024**

Vu la délibération 2024-012 relative à l'adoption des budgets primitifs ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (13 voix) de :**

1) Maintenir comme suit le montant de la surtaxe communale EAU pour l'année 2024 :

- |  |            |
|--|------------|
| - part fixe € HT / an                                    | : 30,08 €  |
| - consommation € HT / m <sup>3</sup>                     | : 0,5348 € |
| - fonds financiers de renouvellement HT / m <sup>3</sup> | : 0,0366 € |

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 021-212105019-20240306-D2024\_017-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 6 mars 2024

---

Délibération du conseil municipal n°2024-017

---

2) Maintenir comme suit le montant de la surtaxe communale ASSAINISSEMENT pour l'année 2024 :

- part fixe € HT / an : 23,65 €
- consommation € HT / m<sup>3</sup> : 1,0485 €

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



La Secrétaire de Séance :

Mme Karine BASSARD